

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

Le 30 novembre 2015

ME VÉRONIQUE DUBOIS  
SECRÉTAIRE  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
TOUR DE LA BOURSE, C.P. 001  
800, PLACE VICTORIA, 2<sup>E</sup> ÉTAGE, BUREAU 255  
MONTRÉAL (QUÉBEC) H4Z 1A2

**Objet : DEMANDE DU ROÉÉ EN RÉVISION DE LA DÉCISION D-2015-179 DU 29 OCTOBRE 2015  
SUR LA DEMANDE D'HYDRO-QUÉBEC RELATIVE À L'UTILISATION DE LA CENTRALE DE  
TRANSCANADA ENERGY LTD (« TCE ») DE BÉCANCOUR EN PÉRIODES DE POINTE**

n/d : 1001-093

---

Chère consœur,

Nous avons reçu de notre client le ROÉÉ, le mandat de porter en révision la décision D-2015-179 rendue par la Régie de l'énergie le 29 octobre 2015.

Vous trouverez ci-joint les documents suivants :

1. La demande accompagnée de l'affirmation solennelle de Laurence Leduc-Primeau, coordinatrice pour le ROÉÉ, d'une copie de la décision D-2015-179 ainsi que d'une liste des pièces.
2. Notre chèque CIBC No 004837 au montant de 500 \$ en paiement des frais afférents.

En espérant le tout conforme, veuillez accepter, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

**FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE**

*(s) Franklin S. Gertler*

par: Franklin S. Gertler, avocat